

## BIBLIOGRAPHIE

---

### LES NOUVELLES FLORES DE FRANCE.

La littérature botanique s'est enrichie cette année de trois Flores de France. La première en date, composée par MM. Rouy et Foucaud, et dont un seul volume a paru jusqu'à ce jour, est un grand ouvrage descriptif, destiné à remplacer la Flore de Grenier et Godron. Celle-ci, malgré son incontestable mérite, est actuellement fort incomplète, d'abord parce qu'elle ne comprend pas la Savoie et la partie des Alpes-Maritimes cédée à la France en 1860, puis parce que de nombreuses espèces, formes et variétés ont été découvertes après la publication du susdit ouvrage (1848-1856), et enfin parce que de nouveaux groupements sont devenus nécessaires par suite du changement survenu dans l'opinion des naturalistes relativement à la notion de l'espèce.

Les auteurs de la nouvelle Flore de France, admettant le polymorphisme d'un grand nombre d'espèces végétales, se sont appliqués à établir la subordination des espèces secondaires aux espèces principales, et afin de la rendre plus sensible aux yeux, ils ont employé des caractères typographiques particuliers pour chacun des degrés de la hiérarchie. En ce qui concerne cette question de hiérarchie, nous renvoyons le lecteur aux remarques faites par nous à la séance du 20 mars 1894 (Bulletin, p. 38).

Les descriptions des espèces principales et des espèces de second ordre (sous-espèces, formes constantes ou races) ont été faites avec une remarquable précision et suivant la mesure qui convient : ni prolixes, ni trop concises. Les caractères différentiels ont été imprimés en *lettres italiques*, suivant l'usage adopté par la plupart des floristes contemporains. En tête de chaque famille se trouve un tableau dichotomique des tribus. Deux autres tableaux dichotomiques placés plus loin servent à la détermination des genres et des espèces.

Les auteurs ont apporté une attention particulière à indiquer exactement les conditions d'habitat, de substratum, de climat, ainsi que la distribution géographique des plantes, soit par

régions pour les plantes communes, soit par localité quand il s'agit d'une espèce rare. On sait que cette partie du programme avait été traitée avec une grande négligence par Grenier et Godron.

Comme on le voit par ce simple aperçu, MM. Rouy et Foucaud, par un sage éclectisme, ont su discerner la valeur des améliorations déjà apportées en plusieurs Flores régionales, et il les ont introduites dans leur ouvrage en y ajoutant le tribut de leur propre expérience.

Si, considérant qu'ils ne possèdent aucun critérium pour distinguer des sous-espèces de second et de troisième degré, ils veulent bien simplifier leur classification; s'ils ont la prudence de reléguer parmi les variétés ou même les variations insignifiantes certains états individuels élevés au rang d'espèce par quelques botanistes; si enfin, en ce qui concerne la nomenclature, ils tiennent surtout compte de l'usage quand il n'est pas vicieux et de la valeur propre des noms, sans se rendre esclaves de l'antériorité, laquelle est un fait historique mais non une base scientifique, si, comme ils l'ont promis, ils n'hésitent pas à rectifier, conformément aux règles de la langue latine, les noms simples et composés que le grand Suédois et d'autres floristes ont estropiés, la nouvelle Flore de France sera à bon droit un ouvrage classique, comme l'a été en son temps celle de Grenier et Godron.

Au surplus, MM. Rouy et Foucaud sont bien outillés pour l'exécution de l'œuvre utile à laquelle ils se sont dévoués: ils possèdent des collections de plantes d'une richesse peu commune, ils connaissent admirablement tout ce qui a été écrit sur la Flore française et enfin ils ont une grande expérience personnelle.

Malgré ces avantages, qu'ils écoutent attentivement et patiemment tout ce qu'on dira de leur ouvrage, et si quelque avis leur semble bon, qu'ils ne mettent pas leur amour-propre à s'écrier comme l'abbé Vertot: « il est trop tard, mon siège est fait ».

L'ouvrage de MM. Rouy et Foucaud se composera de plusieurs volumes et servira aux botanistes qui veulent faire une étude complète des caractères de chaque plante.

La Flore de France de M. Acloque et celle de MM. G. Bonnier et G. de Layens, toutes deux en un volume portatif, sont destinées

aux botanistes qui désirent acquérir rapidement la connaissance sommaire des principales espèces. On arrive à la détermination du nom de celles-ci au moyen du système des clefs dichotomiques, inventé par Lamarck, puis employé dans un grand nombre de Flores, et notamment dans la Flore française par Gillet et Magne. Afin de suppléer à l'insuffisance des descriptions, les auteurs des deux nouvelles Flores de France ont intercalé fort utilement dans le texte, le premier 2,165 figures, les seconds 5,289 figures. La Flore de M. Acloque, plus riche sous le rapport descriptif, se compose de 816 pages format in-12; celle de MM. Bonnier et de Layens, plus riche sous le rapport iconographique, se compose de 439 pages format in-8°; elle ne comprend pas les plantes de Corse, lesquelles, disent les auteurs, appartiennent à une Flore spéciale, tout comme les plantes d'Algérie appartiennent à une autre Flore particulière.

Puisque les ouvrages de cette catégorie sont seulement destinés à faire connaître le nom des plantes au moyen d'un petit nombre de caractères, les botanistes ne devront pas négliger de recourir ensuite à un ouvrage descriptif plus étendu, afin d'avoir une notion complète des espèces dont ils sauront déjà le nom. Cette consultation est d'ailleurs absolument nécessaire lorsque, comme il arrive souvent, les spécimens cueillis n'offrent pas la plante à tous les états de son développement successif. Si, par exemple, l'alternative présentée par la clef dichotomique s'applique à une conformation du fruit parvenu à la maturité, et qu'on n'ait sous les yeux que des sujets fleuris ou à fruits encore jeunes, on est obligé de parcourir les étapes indiquées par les deux termes de l'alternative, sans pouvoir arriver, dans la plupart des cas, à une détermination sûre. La connaissance des autres caractères mentionnés dans les Flores descriptives est alors indispensable pour sortir d'embarras.

Outre ce défaut inhérent au système des clefs dichotomiques, les Flores dont il s'agit actuellement ont un autre défaut, surtout grave pour les commençants, qui provient de l'étendue du domaine floristique. Pour plus de clarté, supposons le cas suivant : un élève des Facultés de Montpellier voulant s'initier à la connaissance des plantes, se propose d'herboriser dans le département de l'Hérault. Ayant vu chez un libraire deux ouvrages à clefs dichotomiques, l'un la Flore française de Gillet et Magne, l'autre la Flore de Montpellier par Loret et Barrandon,

il va demander à son professeur de botanique quel est celui qu'il convient de choisir. Le professeur consulté ne manquera pas de répondre : Vous ne devez pas hésiter un seul instant à vous servir de la Flore où sont brièvement décrites les 2,092 espèces qui croissent dans le département de l'Hérault plutôt que de la Flore française où vous trouverez la description sommaire non seulement des 2,092 espèces languedociennes, mais aussi de 3,427 autres vivant dans la région pyrénéenne, dans l'ouest, le nord, le centre et l'est de la France, depuis les Vosges, le Jura et les Alpes jusqu'au littoral méditerranéen, et même en Corse.

Une telle richesse ne peut que vous embarrasser et vous exposer à faire fausse route. Cueillez-vous, par exemple, une Androsace? Vous êtes prévenu que dans tout le Languedoc vous ne trouverez que l'*A. maxima*. Les onze autres espèces de ce genre vivent dans les montagnes de l'est, du centre de la France ou dans la chaîne pyrénéenne. Les Saxifrages se comportent d'une manière analogue dans leur distribution géographique.

Supposons que notre étudiant soit allé à Paris pour y achever ses études, et qu'il ait l'intention d'employer les jours de vacance scolaire à faire des excursions botaniques. Fort de l'expérience déjà acquise, il n'hésitera pas à se munir de la *Petite Flore parisienne*, par le D<sup>r</sup> Edm. Bonnet. Dans cet ouvrage, d'un format portatif, il trouvera, outre les clefs dichotomiques des familles, genres et espèces, la description des 1,325 plantes qui croissent dans un rayon de 95 kilomètres autour de Paris.

D'une manière générale, on peut hardiment affirmer que pour l'exploration botanique d'une région quelconque, il est avantageux de se servir des Flores s'appliquant exclusivement à celle qu'on veut visiter. Au moyen du tableau suivant, on peut aisément exprimer le rapport numérique existant entre chaque Flore locale et celle de la France. Les chiffres ci-dessous indiqués seront pris chacun comme numérateur d'une fraction ayant pour dénominateur le nombre 5,600, qui est environ celui des plantes vasculaires (et des Characées) croissant en France.

*Flores départementales.*

1050 Pas-de-Calais.	1330 Dordogne.	1620 Tarn.
1060 Eure-et-Loir.	1339 Aube.	1630 Allier.
1060 Charente.	1343 Oise.	1760 Ain.
1095 Somme.	1372 Côte-d'Or.	1780 Hautes-Pyrénées.
1180 Haute-Saône.	1376 Deux-Sèvres.	1840 Bouches-du-Rhône
1244 Morbihan.	1398 Yonne.	1895 Var.
1260 Indre-et-Loire.	1470 Vosges.	2040 Aveyron.
1283 Mayenne.	1510 Jura.	2092 Hérault.
1289 Loir-et-Cher.	1520 Saône-et-Loire.	2391 Gard.
1293 Marne.	1517 Corrèze.	2400 Alpes-Maritimes.
1298 Eure.	1518 Loiret.	
1309 Haute-Marne.	1590 Maine-et-Loire.	

*Flores régionales.*

1325 Flore parisienne.	1600 Normandie.
1368 Berry (Indre, Cher).	1842 Ouest.
1430 Bretagne.	2490 Sud-Ouest (Landes, Basses-Pyrénées).
1461 Haut Poitou (Deux-Sèvres, Vienne).	2845 Dauphiné.
1550 Auvergne (Puy-de-Dôme, Cantal).	2935 Bassin moyen du Rhône.
1560 Lorraine (avant 1871).	3172 Provence.

Il ne faut pas accorder une valeur rigoureuse aux chiffres de ce tableau parce que tous les floristes n'ont pas la même mesure pour estimer l'unité spécifique, les uns comptant comme espèces certaines plantes que les autres négligent ou appellent variétés. Afin de rendre comparables les données de la statistique, nous avons retranché des Flores les plus touffues, notamment de celles du Loiret, des Deux-Sèvres, de Maine-et-Loire et du Tarn, les espèces dites affines surtout dans les genres *Rubus*, *Rosa* et *Hieracium*, sans vouloir contester l'intérêt que présente l'étude minutieuse du polymorphisme des types Linnéens.

Assurément, il n'y a pas parité entre le Catalogue des plantes de la Charente (Trémeau de Rochebrune et Savatier) où sont énumérées 1,060 plantes, parmi lesquelles 7 espèces de *Rubus* et la Flore des Deux-Sèvres (Sauzé et Maillard), qui contient la description de 1,570 espèces dont 51 appartiennent au genre *Rubus*. Cependant nous savons que ces deux départements voisins se ressemblent beaucoup par le climat, la nature du sol

et par toutes les autres conditions qui exercent une influence sur la végétation.

Malgré les difficultés de ce nivellement, nous pouvons néanmoins constater que dans le nord de la France, où les susdites conditions sont uniformes, le nombre des espèces végétales est moindre que dans les bassins de la Seine et de ses affluents, l'Oise, la Marne, l'Aube, l'Yonne, l'Eure, ainsi que dans le bassin de la Loire et dans la longue région de l'Ouest, depuis la Normandie jusqu'à l'angle du golfe de Gascogne.

L'augmentation du nombre des espèces devient très notable dans la partie méridionale de la France, qui se termine au sud par la chaîne des Pyrénées.

L'opulence florale est à son summum dans la partie orientale, limitée d'un côté par le cours de l'Ain et du Rhône, d'un autre côté par les hautes chaînes jurassiques et alpines, depuis le Colombier de Gex jusqu'à Menton. Le département des Alpes-Maritimes où existent, sur un espace peu étendu, les conditions climatiques et orographiques les plus variées, est aussi le plus plantureux. Après la Provence, viennent le Dauphiné et la Savoie. Un Roi de France qui, pour le bonheur de ses sujets, aurait été plus amoureux de botanique que de stratégie, aurait pu dire, cette fois sans métaphore, que ces trois Provinces forment « le plus beau fleuron de sa couronne ».

Après cet aperçu général sur le domaine dont MM. Acloque, Bonnier et de Layens nous ont fait connaître les richesses, il convient de revenir à l'appréciation du mérite des ouvrages de ces savants botanistes. Nous avons dit plus haut que, pour les herborisations, les Flores régionales sont préférables aux Flores générales, mais il est juste d'ajouter que celles-ci offrent le précieux avantage de nous donner une notion plus synthétique de la végétation de la France. Après avoir étudié minutieusement, à l'aide d'une Florule, les espèces végétales, leurs formes constantes et leurs variétés, il est très utile d'élargir notre horizon et de comparer les espèces que nous venons d'examiner avec leurs congénères des autres parties de notre Pays, non seulement au point de vue morphologique, mais aussi sous le rapport de la distribution géographique.

Celle-ci a été indiquée avec une remarquable précision dans l'ouvrage de MM. Bonnier et de Layens. Ces indications ont même une utilité indirecte pour avertir le lecteur qu'il a fait

fausse route en se servant de la clef dichotomique, comme par exemple dans le cas où, ayant dans les mains une Saxifrage cueillie dans les Alpes, il serait arrivé au nom d'une espèce qui n'existe que dans les Pyrénées (*S. umbrosa*, *hirsuta*, *geranioides*, *obscura*, *ascendens*, *ajugifolia*, *groenlandica*, *intricata*, *sedoides*, *media*, *aretioides*).

Soit pour ce dernier motif, soit surtout à cause de l'utilité propre des indications géographiques, M. Acloque rendra un grand service aux botanistes, en ajoutant dans la prochaine édition de son ouvrage des renseignements sur la région où se trouvent certaines plantes particulièrement localisées, comme par exemple *Isatis alpina*, *Saponaria lutea*, *Saxifraga florulenta*, *Linnæa borealis*, *Senecio uniflorus* et *leucophyllus*, *Rhododendron hirsutum*, *Cortusa Matthioli*, *Allium moly*, etc. Il ne suffit pas de se borner à la simple indication « montagnes » pour ces espèces rares.

Nous prenons aussi la liberté de recommander à M. Acloque d'introduire dans la prochaine édition de sa Flore les espèces suivantes qu'il a omises : *Phaca frigida*, *Oxytropis lapponica*, *Potentilla valderia*, *Peucedanum austriacum*, *Sedum alsinifolium*, *Saussuria alpina*, *Senecio cordatus*, *Achillea moschata* et *atrata*, *Artemisia pedemontana*, *Crepis jubata*, *Specularia castellana*, *Erica carnea*, *Gentiana purpurea*, *Echinosperrum deflexum*, *Androsaces alpina*, *Primula graveolens* et *pedemontana*, *Pedicularis recutita* et *cenisia*, *Stachys italica*, *Sideritis montana*, *Dioscorida pyrenaica*, *Chamæorchis alpina*, *Scirpus alpinus*, *Carex microglochin*, *approximata*, *juncifolia*, *ædipostyla*, *vaginata*, *Kælera brevifolia*.

Déjà en 1874 (Ann. Soc. bot., Lyon, III), nous avons signalé à l'attention des botanistes la plupart des susdites espèces, afin qu'on les ajoute à la Flore de France, où elles n'avaient pu être mentionnées, puisque la publication de l'ouvrage de Grenier et Godron est antérieure à l'annexion de la Savoie et du Comté de Nice. L'énumération de ces plantes a été répétée dans notre *Catalogue de la Flore du bassin du Rhône* (excepté *Dioscorida*, *Specularia castellana* et *Carex vaginata*, qui ne vivent pas dans l'est de la France). Enfin, dans la 8<sup>e</sup> édition de la Flore de Cariot (1889), nous avons décrit celles de ces espèces qui croissent dans le Bassin moyen du Rhône et indiqué toutes les localités où elles existent, ainsi que le substratum géologique mani-

festement préféré par certaines d'entre elles : rochers siliceux = *Achillea moschata*, *Gentiana purpurea*, *Androsaces alpina*; — rochers calcaires = *Peucedanum austriacum*, *Achillea atrata*, *Erica carnea*.

La question de Phytostatique dont nous venons de parler ayant été une des grandes préoccupations de notre vie, nous avons constaté avec plaisir que M. Acloque ne dédaigne pas d'indiquer quelquefois la composition calcaire ou siliceuse du substratum; il signale aussi l'habitat particulier des plantes halophiles (amies du sel). MM. Bonnier et de Layens se bornent à la mention de ce dernier. Cependant ils savent très bien que le sel marin n'est pas le seul facteur chimique ayant une influence sur la distribution géographique des plantes. Le carbonate de chaux est assez soluble dans l'eau pour déterminer la présence de certaines espèces dites calcicoles et pour repousser certaines autres espèces dites calcifuges; ces dernières se réfugient sur les terrains siliceux surtout riches en silicates de potasse : c'est pourquoi on les appelle aussi silicicoles. Enfin, plusieurs plantes se plaisent sur les décombres et près des habitations, où elles trouvent des matières azotées en voie de décomposition et d'oxydation; on les appelle nitrophiles.

Puisque les savants botanistes dont nous examinons l'œuvre estiment qu'il ne suffit pas de savoir le nom d'une plante, mais qu'il faut aussi connaître les conditions de sa vie, pourquoi hésiteraient-ils à ajouter au substantif « rocher » l'adjectif « calcaire » s'il s'agit de *Kernera saxatilis* et l'adjectif « siliceux » s'il s'agit de *Braya pinnatifida*? Quoique le Genêt à balai, la Bruyère commune et la Grande Fougère apparaissent quelquefois çà et là dans les massifs calcaires sur de petits espaces où le terrain a été en grande partie décalcifié, mais conserve encore assez de carbonate calcaïque pour faire effervescence avec l'acide chlorhydrique, devons-nous cesser d'appeler silicicoles ces trois plantes qui, au su de tout le monde, couvrent en France et dans plusieurs autres pays de l'Europe de vastes territoires gneissiques, granitiques, schisteux et gréseux? On ne saurait contester qu'il ne soit très utile aux botanistes de savoir que l'*Asplenium septentrionale* est une Fougère silicicole, car si pendant leurs excursions dans les massifs calcaires, après avoir vu sur les rochers de la contrée *Asplenium viride* et *Halleri*, ils trouvent sur un rocher isolé *Asplenium septen-*

*trionale*, ils sauront aussitôt que celui-ci est un bloc erratique venu des Alpes. C'est ainsi que, au grand profit de leur instruction, apparaîtra dans leur esprit la notion du lien qui unit la Botanique à la Géologie.

L'appétence géique des plantes n'est pas moins intéressante à connaître que leurs exigences climatiques ; elle forme actuellement un des chapitres les plus importants de l'agriculture. Au surplus, depuis longtemps les simples paysans savent bien mieux que les botanistes quels sont les terrains où ils peuvent cultiver avantageusement le Châtaignier, le Bouleau, le Chêne-Liège, le Pin sylvestre et le Pin maritime.

Nous allons maintenant examiner comparativement les deux Flores de France au point de vue de la notion de l'espèce. Sur ce point important, M. Acloque a pris pour guides Grenier et Godron, et il a adopté les unités spécifiques établies par ces illustres maîtres. Le plan de MM. Bonnier et de Layens est tout autre. Leur œuvre est une trilogie comprenant : 1° description détaillée, avec planches, des espèces, sous-espèces et variétés ; 2° résumé de l'ouvrage précédent sous forme de tableaux synoptiques ; 3° Géographie botanique et agricole de la France.

Nous avons actuellement la seconde partie de l'œuvre, de sorte que par une interversion de l'ordre logique, le résumé de l'ouvrage principal a précédé celui-ci. Les auteurs ont probablement été amenés à faire paraître d'abord le volume contenant les tableaux dichotomiques, parce qu'il était moins long à composer, et que d'ailleurs il est à la portée d'un plus grand nombre de personnes que les autres parties de l'ouvrage.

Afin de faciliter l'étude des plantes aux débutants, ils ont employé peu de termes techniques et diminué considérablement les chances d'erreur, d'abord en excluant les plantes de la Corse, puis en restreignant l'emploi des clefs dichotomiques à la détermination des espèces principales au nombre de 3,154.

Dans la Flore de M. Acloque, où toutes les espèces sont mises au même rang, il y a 4,255 numéros, et dans la Flore de Gillet et Magne 5,519 numéros.

Après la description de l'espèce principale, MM. Bonnier et de Layens ont indiqué un des caractères au moyen desquels on peut distinguer celle-ci des espèces de second ordre (races fixées, formes permanentes), Les exemples suivants suffiront à donner une idée de la subordination des sous-espèces aux espèces de premier ordre.

*Espèces de 1er ordre.*

*Thlaspi montanum.*  
*Lepidium campestre.*  
*Polygala vulgare.*  
*Silene inflata.*  
*Malva alcea.*  
*Lathyrus silvestris.*  
*Potentilla verna.*  
*Saxifraga nervosa.*  
*Seseli montanum.*  
*Galium silvestre.*  
  
*Petasites vulgaris.*  
*Centaurea jacea.*  
*Campanula rotundifolia.*  
  
*Gentiana acaulis.*  
*Quercus Robur.*  
*Orchis maculatus.*  
*Luzula nivea.*  
*Eriophorum polystachyum.*  
*Festuca ovina.*  
  
*Aspidium aculeatum.*

*Sous-espèces.*

*T. alpinum, alpestre.*  
*L. heterophyllum, pratense, hirtum.*  
*P. depressum, roseum.*  
*S. maritima, alpina, Thorei.*  
*M. moschata, Tournefortiana.*  
*L. latifolius, heterophyllum.*  
*P. opaca, alpestris.*  
*S. exarata, intricata, pubescens.*  
*S. coloratum, carvifolium.*  
*G. Lapeyrouisianum, montanum, anisophyllum, papillosum.*  
*P. albus, niveus.*  
*C. amara, nigra.*  
*C. linifolia, lanceolata, macrorrhiza, rhomboïdalis.*  
*G. excisa, angustifolia, Clusii, alpina.*  
*Q. pedunculata, sessiliflora.*  
*O. latifolius, sambucinus.*  
*L. albida, pedemontana.*  
*E. angustifolium, gracile, latifolium.*  
*F. tenuifolia, alpina, duriuscula, Halteri.*  
*A. lonchitis.*

A cause du manque de documents historiques en ce qui concerne l'ordre d'apparition des formes végétales, on est obligé, quand on veut établir leur hiérarchie, de choisir arbitrairement comme espèces principales celles qui sont les plus communes. Il est utile de remarquer en outre que parmi les espèces ci-dessus énumérées il en est plusieurs qui, à proprement parler, sont des groupes d'espèces, des sous-genres dont la valeur est purement idéale, mais non des espèces ayant une existence réelle. *Quercus Robur* est un *Stirps* idéal comprenant les espèces réelles qui sont nommées *Q. pedunculata*, *apennina* et *fastigiata*, *Q. sessiliflora* et *pubescens*. *Eriophorum polystachyum* est une conception de notre esprit qui se plaît à grouper les réalités objectives *E. angustifolium* et *E. latifolium*, ayant pour caractère commun de porter plusieurs épis floraux au sommet de chaque tige. Quand nous entendons un botaniste nous dire qu'il a trouvé pendant une herborisation dans les montagnes *Gentiana acaulis*, nous commençons par le féliciter de la tendance de son esprit à la synthèse philo-

sophique, puis nous lui demandons quelle est des quatre Gentianelles (*excisa*, *coriacea* ou *Clusii*, *angustifolia*, *alpina*) celle qu'il a cueillie. Ces quatre espèces à tiges plus ou moins courtes ont chacune une existence propre et une localisation nettement limitée; c'est pourquoi, afin d'indiquer leur affinité, il nous paraît préférable de prendre la première, plus commune, comme espèce principale, et les trois autres comme espèces de second ordre. C'est aussi ce qu'on peut faire à l'égard de *Thlaspi silvestre* et des formes montagnardes *T. virens*, *T. Gaudinianum*, etc., confondues par un grand nombre d'auteurs sous la dénomination générale de *Thlaspi alpestre* L.

Nous n'ignorons pas que le choix de l'espèce principale est assez embarrassant lorsqu'il s'agit de certains groupes très polymorphes, tels que celui de *Viola tricolor*. Cependant, nous pensons que dans ce dernier on peut choisir *V. agrestis* Jord. qui, en beaucoup de pays, est l'espèce la plus répandue. Plusieurs botanistes ont réuni, sous la dénomination *V. arvensis* les formes distinguées par M. Jordan sous les noms de *V. agrestis*, *segetalis*, *gracilescens*, *nemausensis*, etc. Cette réunion impliquerait que, contrairement à l'opinion de notre éminent compatriote, plusieurs des susdites Violettes ne sont pas permanentes. Pour trancher cette question litigieuse, il serait nécessaire d'instituer des expériences culturales prolongées, non seulement dans les jardins, mais surtout dans les stations naturelles.

M. Acloque, après avoir donné une courte description du type général *Viola tricolor*, indique les caractères différentiels de dix formes (ou variétés?), puis décrit comme espèces *V. rothomagensis* et *V. lutea*. Dans un autre groupe, il décrit comme espèces distinctes *V. canina*, *lancifolia*, *pumila*, *Schultzii*, *stricta*, *stagnina* et *elator*. MM. Bonnier et de Layens, estimant que la description des nombreuses formes des groupes *V. canina* et *V. tricolor* doit être faite seulement dans une grande Flore, mais non dans un petit ouvrage de vulgarisation, se bornent à prévenir leurs lecteurs que ces deux groupes « présentent de nombreuses formes ». Tout en admettant l'utilité didactique de l'omission, dans un ouvrage élémentaire, des formes dont l'autonomie n'est pas encore suffisamment prouvée, nous pensons que pareil motif ne peut être allégué en ce qui concerne *V. elator* et *V. lutea* Smith (*V. sudetica* Willd.).

Nous avons interrogé l'une après l'autre la Violette élevée et la grande Violette tricolore, et voici ce qu'elles nous ont répondu, en un langage qui montre assez qu'elles ont le sentiment de leur dignité.

La Violette élevée nous a dit : « Il ne me déplaît pas qu'on parle de moi, pourvu qu'on ne me donne pas le nom ridicule de Violette des chiens, qu'on a eu le mauvais goût d'imposer à mon humble parente, méprisée par les humains, parce qu'elle est endurante aux rigueurs des frimas et qu'elle consent à vivre dans les landes des mauvais terrains. »

La grande Violette tricolore a une opinion encore plus grande de son mérite : « Je suis, a-t-elle dit, la Reine de ma nation. Je sais que mon premier ancêtre était une petite Pensée tricolore des champs, et je m'en vante ; mais depuis que, quittant les basses régions et me rapprochant de l'Empyrée, séjour des Dieux, je me suis établie dans les fertiles prairies des montagnes, j'ai acquis une vigueur qui m'a transformée : ma tige élancée n'épuise plus sa sève à produire des rameaux rapprochés du sol, mes feuilles ont une belle couleur verte, mes fleurs charment les yeux par l'éclat et la variété de leur coloris, enfin, par l'exubérance de mes racines, j'ai acquis la pérennité. Les botanistes, dont l'esprit étroit s'arrête à des particularités sans importance, ont remarqué que les appendices placés à la naissance de mes feuilles, et qu'ils appellent stipules, se sont régularisées et ont pris la forme des rayons d'un éventail. Par un heureux mélange de l'utile à l'agréable, ma fleur est celle dont les hommes font le plus fréquent usage quand ils sont malades. Dans leur grossier langage, ils disent que la fleur de Violette est « le plus important article de l'herboristerie florale ». En effet, tandis qu'il faut un très long temps pour cueillir les fleurs de la Violette odorante, dispersée çà et là, et même celles de la Violette à long éperon, plus condensée, on peut faire rapidement une ample collection des miennes, tant est touffu le tapis que j'offre aux regards des humains ! Les plus sages des botanistes estiment que leur science ne consiste pas uniquement à couper en long et en large les plantes afin d'obtenir des lamelles minces qu'on regarde ensuite à l'aide de verres grossissants, ni à examiner successivement tous les organes dans le but d'établir des classifications. Ils savent que la plupart des hommes apprécient surtout les applications utiles à la médecine, à l'alimentation et aux divers besoins de l'industrie.

« Les botanistes de la Grande-Bretagne, puis ceux de Silésie, Bohême, Moravie, Hongrie et Gallicie, m'ont nommée la *Violette jaune*, parce que dans tous ces pays la couleur ordinaire de mes fleurs est jaune. C'est celle qui me convient le mieux sous le ciel souvent brumeux des contrées septentrionales. Les délicates nuances de la gamme chromatique s'étendant du violet au bleu teinté de vert ne peuvent être appréciées que dans les pays plus favorisés par le soleil. Ce sont celles dont je me suis parée dans le centre de la France, en y ajoutant souvent un peu de couleur jaune ou de jaune strié de teintes orangées, mais jamais, j'en atteste Flore et les Dieux immortels, je n'ai souillé ma parure de la vile couleur rouge, qui offusque les regards, même ceux des animaux : j'ai appris que des hommes cruels se servent d'elle pour rendre furieux des taureaux, qu'ils égorgent ensuite, aux grands applaudissements de spectateurs avides de voir couler le sang. La couleur rouge rappelle le meurtre et l'incendie. A l'approche des convulsions qui ébranlent la terre et des terribles orages qui dévastent au loin les campagnes, le ciel s'illumine de sinistres lueurs rouges. Cette couleur est recherchée par les êtres sans goût, criards et tapageurs, qui, dépourvus de mérite, veulent cependant qu'on les voie et qu'on les entende.

« Les botanistes du centre de la France ne pouvant, par amour de l'exacte vérité, se résigner à m'appeler *Violette jaune*, m'ont nommée *Violette des Monts Sudètes*, à l'instigation d'un botaniste de Berlin. Ils auraient pu, à meilleur droit, me saluer du nom de *Violette gauloise*, puisque ma métamorphose s'est faite d'abord sur les montagnes du centre de leur pays. Plus tard, je suis allé m'établir sur les parties les plus hautes de la Grande-Bretagne, non encore séparée alors de la France par un bras de mer. Enfin, prenant goût aux voyages, j'ai gravi les sommités des Vosges, puis celles de la longue chaîne qui s'étend depuis les monts des Géants et Sudètes jusqu'aux Carpathes.

« Un jour, un botaniste de Strasbourg vint me visiter (1) et me parla en ces termes que je n'oublierai jamais : « Reine de beauté, élégante Violette, toi dont l'empire s'étend depuis le

---

(1) C'était Spach, auteur de l'*Histoire naturelle des végétaux*.

nord de l'Écosse et de l'Allemagne jusqu'à la Montagne Noire du Languedoc, toi qui sais orner ta corolle des couleurs les plus belles et les plus variées, de quel nom faut-il te saluer ? — Tu l'as dit, répondis-je, noble fils de l'Alsace, pays qui désormais me sera cher entre tous, oui, je suis la *Violette élégante* ! »

Ainsi parlèrent nos deux superbes Violettes. Comme on le voit, après avoir entendu les botanistes dissenter à leur sujet, elles sont devenues raisonneuses; elles ne veulent pas qu'on les prenne comme emblèmes de la modestie. Elle ont peut-être entendu dire que, dans les sociétés humaines, les timides sont des victimes que les ambitieux et les jouisseurs bousculent et écrasent, se contentant de dire en manière d'excuse : Ah ! pardon, mais pourquoi êtes-vous si modeste ? Elles ont l'orgueil des parvenus, avec cette différence que, bien loin de cacher leur humble origine, elles s'en font un titre de gloire.

Il n'y a pas lieu d'espérer que l'appellation *Viola elegans*, créée par Spach et acceptée par son compatriote Kirschleger, parvienne prochainement à remplacer *V. lutea*, car depuis vingt-six ans s'est établie, parmi les botanistes, une religion dont le dogme principal est la fixité des noms assurée par le respect de la règle inviolable de priorité.

Alph. de Candolle, le principal promoteur de cette religion nouvelle, étant parvenu à enrôler sous sa bannière quelques membres de la Société botanique de France, il fut décidé qu'un Congrès international de botanique serait tenu à Paris, vers la fin du mois d'août 1867. L'époque était bien choisie, car pendant l'été de cette même année, on pouvait se procurer le plaisir de visiter au Champ de Mars la magnifique Exposition universelle, où étaient réunies toutes les merveilles de la science, de l'art et de l'industrie. — En ce temps, on n'était pas encore saturé, comme aujourd'hui, de ces expositions bigarrées. — Les Congrès scientifiques exercent d'ailleurs une attraction particulière, parce qu'ils fournissent l'occasion de voir de près un grand nombre de savants plus ou moins renommés et de nouer avec les plus abordables d'entre eux des relations confraternelles.

Le projet de Code des Lois de la nomenclature botanique préparé par Alph. de Candolle fut d'abord soumis à l'examen d'une Commission de sept membres, puis lu à l'Assemblée plénière, composée de 154 botanistes venus de divers pays. Trois

séances furent employées à la discussion des articles du Code, mais il est à noter que celle-ci ne porta que sur des questions secondaires et qu'aucune objection ne fut faite contre les articles principaux établissant la fixité des noms au moyen de la règle de priorité :

Art. 15. — Chaque groupe naturel de végétaux ne peut porter dans la science qu'une seule désignation valable, savoir *la plus ancienne, adoptée par Linné*, ou donnée par lui ou après lui, à condition qu'elle soit conforme aux règles essentielles de la nomenclature.

Les groupes naturels sont les suivants : Divisio, Classis, Cohors, Ordo, Tribus, Genus, Sectio, Species, Varietas.

Au-dessous de chacun de ces groupes, on a mis un groupillon dont le nom est précédé de la préposition *sub* = subvarietas, subspecies, subsectio, subgenus, etc.

Art. 59. — Nul n'est autorisé à changer un nom sous prétexte qu'il est mal choisi, qu'il n'est pas agréable, qu'un autre est meilleur ou plus connu, qu'il n'est pas d'une latinité suffisamment pure, ou pour tout autre motif contestable ou de peu de valeur.

Déjà, par l'article 3, il avait été décidé que « la correction grammaticale absolue, la régularité ou l'euphonie des noms, un usage plus ou moins répandu, malgré leur importance incontestable, sont des considérations accessoires ». Dans ses *Nouvelles Remarques*, l'Auteur des Lois a demandé les additions suivantes : « Le principe essentiel est de *viser à la fixité des noms* » — « La désignation d'un groupe n'a pas pour but *d'énoncer des caractères*, ou l'histoire de ce groupe, mais de donner un moyen de s'entendre lorsqu'on veut en parler ».

Les commentaires au moyen desquels l'Auteur des Lois s'efforce de justifier ces additions sont particulièrement dirigés contre les publications de l'audacieux hérétique qui, tout en étant de bonne foi et bien intentionné (merci ! mon Prince) a commis « un véritable anachronisme » en essayant d'arrêter le courant qui entraîne de plus en plus les naturalistes de tous les pays à « faire prédominer la PRIORITÉ sur les considérations de pureté linguistique, d'élégance, d'uniformité ou de sens précis des noms ».

Il est clair que les conditions de la lutte étaient désavanta-

geuses pour le réformateur inconnu qui, s'appuyant sur les principes de la *Philosophia botanica* du grand Linné, venait demander que les épithètes spécifiques indiquant un caractère organique différentiel soient choisies de préférence aux autres sans égard pour l'antériorité; — qui, à la suite d'Aug.-Pyr. de Candolle, réclamait la stricte observation des règles de l'orthographe et de la grammaire latines.

Son adversaire était un savant deux fois illustre, et par le nom vénéré qu'il portait, et par ses propres travaux. Homme affable et généreux, il mettait à la disposition des naturalistes sa riche bibliothèque et ses importantes collections de plantes. Il trouvait d'ailleurs un puissant auxiliaire dans le sentiment de répulsion que nous éprouvons tous lorsqu'un importun vient proposer un changement quelconque à nos habitudes. Il devait assurément triompher, du moins au regard de ses contemporains.

N'ayant pas réussi à l'ébranler, en invoquant l'autorité paternelle, relativement aux cacographies, nous lui avons lancé un argument *ad hominem* : par l'article 6 des Lois vous avez déclaré, d'accord cette fois avec tous les naturalistes, que « les noms scientifiques des plantes sont en [langue latine] ». Celle-ci a été créée 1900 ans avant nous, par les écrivains qui s'appellent Caton, Lucrèce, Varron, Virgile, Columelle, Pline, Palladius pour ne citer que ceux dont les ouvrages s'appliquent surtout à la description des phénomènes naturels, des animaux et des plantes. Tandis que les langues parlées aujourd'hui sont sujettes à une continuelle évolution, la langue latine est close et invariable. Lorsque, pour exprimer d'une manière concise des idées non formulées par les anciens ou inconnues d'eux, nous voulons créer des néologismes latins, nous devons imiter les modèles qu'ils nous ont donnés. Par conséquent, tous les noms de plantes et d'animaux construits contrairement aux règles de la langue latine, telle que l'ont faite les écrivains de l'Antiquité, peuvent et doivent être corrigés, ou changés si la correction n'est pas possible.

L'Auteur des Lois nous a répondu dans ses *Nouvelles Remarques* : je ne conseille à personne de créer des noms vicieux par pléonasme, par union d'un mot grec avec un mot latin, par apposition d'un substantif à la place d'un adjectif comme épithète spécifique, par cacographie, ou des noms qui n'expriment pas, ou mal, ce que l'auteur voulait dire.

Une fois faits, pourquoi les changer ? Il suffit de considérer tous ces noms comme des étiquettes conventionnelles, et alors aucun d'eux ne semblera mauvais. A plus forte raison convient-il de conserver les noms spécifiques qui ne rappellent pas un caractère organique, mais un nom d'homme ou de pays, des qualités médicinales ou industrielles, etc.

En ce qui concerne le mérite de Linné comme écrivain, Alph. de Candolle a confondu deux choses bien distinctes, le style et l'instrument, c'est-à-dire la langue latine. Assurément le style de l'illustre Suédois a une précision remarquable unie à une concision quelquefois excessive. Quant à « son latin », il est celui des écrivains de l'Antiquité, puisqu'il n'en existe pas d'autre. Le *Latin de cuisine* dont on parle souvent, en manière de plaisanterie, n'a ni grammaire, ni lexicque. En plusieurs de nos publications, nous avons énuméré quelques locutions vicieuses éparses dans le *Species plantarum*, ainsi que dans les ouvrages des floristes venus après lui. Il ne sera pas inutile de répéter quelques-unes de ces locutions fautives, afin que les auteurs des nouvelles Flores de France reconnaissent celles qu'il conviendrait de corriger dans la seconde édition de leurs ouvrages.

*Noms vicieux.*

*Clematis cirrhosa.*  
*Ranunculus rutæfolius.*  
*Rœmera (Chelidonium) hybrida.*  
*Malope malacoides.*  
*Malachium.*  
*Hypericum elodes.*  
*Œnothera.*  
*Xatardia.*  
*Mesembryanthemum.*  
*Galium cruciata.*

*Noms corrects.*

*C. cirrosa.*  
*R. rutifolius (1).*  
*R. violacea (2).*  
*M. malachioidea.*  
*Malacium.*  
*H. helodeum (3).*  
*Onothera.*  
*Xatarta.*  
*Mesembrianthemum.*  
*Galium cruciatum (4).*

(1) Sous cette rubrique sont compris tous les adjectifs composés, dont le premier terme est un substantif féminin de la première déclinaison.

(2) Ajoutez-y toutes les plantes faussement dénommées hybrides dans les genres *Papaver*, *Linaria*, *Specularia*, *Chenopodium*, etc.

(3) Ainsi que les noms génériques *Helodes*, *Helodea*, *Heleocharis*, dont la lettre initiale est la même que dans *Helosciadium*.

(4) On transformera de même en adjectifs les anciens noms génériques devenus spécifiques : *tuberarium* (*Tuberaria*), *salicarium* (*Salicaria*), *auriculatum* (*Auricula*), *pilosellum* (*Pilosella*), *cepæum* (*Cepæa*), *Jacobeus* (*Jacobeia*), *cyanea* (*Cyanus*), *cantabricus* (*Cantabrica*), *dulcamarum* (*Dulcamara*), *bistortum* (*Bistorta*), *persicarium* (*Persicaria*), *tenageius* (*Tenagoia*, etc., etc.

*Noms vicieux.**Noms corrects.*

Achillea Herba Rota.	A. cuneifolia Lam. (1).
Kentrophyllum.	Centrophyllum.
Catananche.	Catanance.
Eritrichium.	Eriotrichum.
Amaranthus.	Amarantus.
Urtica dioica.	U. dioeca (2).
Theligonum.	Thelygonum.
Euphorbia pithyusa.	E. pityusa.
E. hiberna.	E. hibernica.
Camphorosma monspeliaca.	C. monspeliacum (3).
Potamogeton.	Potamogiton.
Sagittaria sagittifolia.	S. aquatica.
Eriophorum Scheuchzeri.	E. capitatum Host (4).
Psamma arenaria.	P. littoralis Pal. de B. (5).
Bromus sterilis.	B. scaberrimus.
Avena sterilis.	A. nutans.
Allosurus.	Allosorus.
Asplenium Adiantum nigrum.	A. nigrum (6).

Que reste-t-il donc de la superstition qui tendait à faire prévaloir le nom princeps? Une simple recommandation : il faut s'abstenir de changer les noms consacrés par un long usage, lorsqu'ils ne sont pas manifestement défectueux. Du reste, l'Autteur des Lois n'a pu s'empêcher de proclamer que ce serait aller à l'encontre du but qu'il s'était proposé (la fixité des noms) que de remplacer un nom généralement usité par un autre plus ancien, mais mort-né ou tombé en désuétude.

Il a en effet déclaré, par l'article 4 des Lois, que lorsqu'un

(1) *Passerina candicans* Lam. remplacera le nom provençal P. Tarton Raira; *Chenopodium sagittatum* Lam. remplacera Ch. Bonus Henricus; *Lychnis laciniata* Lam. = L. Flos Cuculi; *Anthyllis argentea* Lam. = A. Barba Jovis, etc., etc.

(2) *Lychnis dioeca*, *Bryonia dioeca*, *Passerina dioeca*, *Carex dioeca*.

(3) Linné a oublié que les mots *Phyteuma*, *Alisma*, *Onosma*, *Polygala*, sont du genre neutre, et que *Andropogon*, *Tragopogon*, *Gerontopogon*, *Leontodon*, *Erigeron*, *Potamogiton*, *Croton*, *Sison*, *Styrax*, *Panax* et *Orchis*, sont du genre masculin.

(4) On remplacera avantageusement toutes les épithètes spécifiques tirées d'un nom d'homme par des adjectifs exprimant un caractère organique.

(5) On changera les expressions tautologiques *Sarothammus scoparius*, *Specularia speculum*, *Lathræa clandestina*, *Neottia nidus avis*, *Cressa cretica*, *Cypripedium calceolus*, *Helodes palustris*, *Raphanus raphanistrum*, etc., etc.

(6) *Vaccinium rubrum* au lieu de V. *Vitis idæa*; *Asplenium murale* au lieu de A. *Ruta Muraria*; *Eryngium album* au lieu de E. *Spina alba*; *Vitæ agnus* au lieu de V. *agnus castus*, etc., etc.

usage n'entraîne aucune confusion, ni erreur, il peut motiver une exception à la règle de priorité.

Fixité ! Priorité ! Ces deux mots appliqués au langage scientifique contiennent deux graves erreurs philosophiques et dénotent, chez celui qui a pris les idées qu'ils expriment pour base d'un Code de nomenclature, un complet oubli de l'histoire des sciences. N'est-il pas évident que, puisque celles-ci sont en continuelle évolution, l'instrument de l'expression des idées ne saurait rester fixe et immuable ? L'Histoire nous montre en effet que le langage a sans cesse varié. Est-il besoin de rappeler la révolution opérée dans le langage des sciences naturelles par Linné, et celle, plus grande encore, que fit notre illustre Lavoisier dans le langage des sciences physico-chimiques ?

Cependant nous constatons que les arrangements systématiques créés par le grand Suédois ont été remplacés par d'autres. Pour en citer un exemple, le groupe *Lichen*, qui était un genre de l'ordre *Algæ* et de la classe *Cryptogamia*, est maintenant une classe divisée en ordres (familles) et en tribus. Les descriptions d'un grand nombre d'espèces du *Species plantarum* sont si obscures, à cause de leur excessive concision, qu'il n'est plus possible aujourd'hui de les invoquer et qu'on est obligé d'accepter de confiance l'interprétation donnée par les auteurs contemporains.

La nomenclature inventée par Lavoisier et ses trois collaborateurs n'étant pas applicable aux composés organiques, plusieurs chimistes se sont réunis, en 1892, à Genève, afin d'établir de nouvelles règles pour la dénomination des susdits composés dont le nombre s'accroît incessamment. La nomenclature des composés minéraux a aussi reçu, depuis quelques années, des modifications nécessitées par la notion de plus en plus répandue de l'idée fondamentale de la théorie atomique.

Parmi les sciences biologiques, celle où se manifeste avec la plus grande fréquence la mobilité du langage est assurément la Médecine. Nous avons connu des médecins ruraux qui, ayant négligé de suivre le mouvement onomastique, étaient complètement désorientés lorsqu'un ouvrage récemment publié leur était soumis. Cette extrême mobilité du langage de la Médecine vient sans doute de ce que cette science utile est cultivée par un nombre considérable de savants, et aussi de la difficulté que ceux-ci éprouvent à découvrir d'emblée des faits précis et des

interprétations solidement fondées. Par l'effet de ces deux causes, il arrive que les progrès réels et définitifs sont le plus souvent précédés de nombreuses oscillations. C'est pourquoi les tentatives faites en vue d'établir, en Médecine, un code des lois de la nomenclature ont toujours échoué. Comment, en effet, pourrait-on soumettre à des règles durables le langage d'une science dans laquelle nous avons vu se faire une révolution telle que celle qui résulte des travaux de notre Pasteur et de ses adeptes. Tout le monde sait que, par des expériences aussi précises que celles de Lavoisier et en mettant à profit les observations, réputées stériles, des micrographes et celles de Davaine, cet illustre chimiste a éclairé d'une lumière nouvelle la genèse, la prophylaxie et la guérison des maladies épidémiques et contagieuses, et fourni à la chirurgie le moyen d'éviter la plus dangereuse complication des plaies.

Les trois exemples cités plus haut suffisent amplement à montrer que l'Auteur des Lois de la nomenclature botanique, quoique étant « bien intentionné et de bonne foi, a commis non seulement un anachronisme », mais aussi une grosse erreur historique et philosophique, lorsqu'il a dit que « le principe essentiel de la nomenclature est de viser à la fixité des noms ». Celle-ci s'établit suffisamment, dans la mesure de ce qui est humainement possible, par suite du besoin que nous avons tous de parler le même langage, afin de bien nous entendre les uns les autres. Les vaniteux qui essaient de glisser leur propre nom à la suite du nom d'une bête ou d'une plante ne sont pas suivis par la grande masse des naturalistes.

On nous menace de convoquer, en l'an 1900, un nouveau Congrès, afin de serrer encore plus étroitement les liens par lesquels, en 1867, on a essayé de nous attacher au principe de la fixité des noms assurée par le respect de la règle inviolable de priorité. Il importe de déjouer cette prétention par une opiniâtre résistance. Le bon sens public réprime suffisamment les écarts de la liberté en une matière où les hommes les plus enclins à la *grandiloquence* ne sauraient sérieusement alléguer le prétexte du péril social.

Au surplus, nous aurions grand tort d'obéir docilement à des lois fabriquées par un homme ou par les membres d'un petit Comité de doctrinaires, si bien intentionnés qu'ils soient. Lorsqu'il s'agit de faire des lois politiques, nous donnons à cet

effet un mandat à des délégués que nous avons choisis en parfaite connaissance de cause, car avant l'élection, chaque candidat a présenté une profession de foi. La loi est bien alors l'expression de la volonté du plus grand nombre de citoyens. Une fois promulguée, cette loi est obligatoire pour tous, même pour ceux qui la considèrent comme défectueuse. Ces derniers ont le droit d'essayer, au moyen de la parole ou des écrits, de montrer ses défauts et d'indiquer les modifications qu'elle pourrait recevoir; mais, en attendant la revision, il faut qu'ils se soumettent.

Tout autre est le caractère des lois adoptées par les Congrès, à l'instigation d'un homme ou de quelques hommes; car, d'une part, les membres qui ont assisté aux délibérations n'ont pas reçu et ne pouvaient pas recevoir un mandat; d'autre part, faute de sanction pénale, l'obéissance à la loi n'est pas obligatoire, pas même pour ceux qui l'ont votée.

Puisque les résolutions prises dans les Congrès ne représentent que l'opinion d'une très petite minorité et qu'il est pratiquement impossible de réunir en assemblée tous les botanistes des deux mondes, il faut chercher un autre moyen d'établir sur une base plus large les conventions temporaires dont les naturalistes ont besoin pour s'entendre. Ce moyen est facile à trouver, c'est le suffrage universel des intéressés; il a été d'ailleurs employé avec un plein succès, en 1892, par quatre éminents professeurs de Berlin, MM. Ascherson, Engler, Schumann et Urban. Ces savants ont adressé à 706 botanistes la formule de quatre règles proposées par eux, avec prière de répondre : oui ou non.

La première proposition fixait à l'année 1753 la date de la priorité des noms génériques et spécifiques; la seconde concernait le rejet des noms créés sans description des genres et des espèces auxquels ils se rapportent ou avec description insuffisante; la troisième était relative à la conservation des noms qui ne diffèrent que par la désinence; enfin la quatrième concernait la conservation de certains noms génériques qui ne sont pas les plus anciens, mais les plus usités.

Ces propositions furent presque unanimement acceptées par les 381 botanistes qui répondirent à l'invitation. Il n'y eut que 6 votes négatifs. Il nous plairait beaucoup de croire que les 325 botanistes qui n'ont pas envoyé de réponse estiment, comme

l'un des 6 dissidents, qu'ils ne peuvent s'associer à la revision d'un code dont l'article principal est la règle de priorité, bien qu'ils approuvent entièrement la tendance conservatrice qui a inspiré les quatre susdites propositions. Nous regrettons vivement ce silence : nous serions si heureux d'être soutenu par des auxiliaires dans la lutte inégale que nous avons entreprise contre des adversaires nombreux et puissants ! Sommes-nous donc condamné à répéter jusqu'à la fin de nos jours la fière mais triste devise : *etiamsi omnes, ego non!* ou celle du grand poète des *Châtiments* :

Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là.

Les quatre règles additionnelles ci-dessus mentionnées étaient dirigées contre un botaniste très savant de Berlin, M. O. Kuntze, qui dans un ouvrage fortement documenté, avait prouvé que les auteurs contemporains, et notamment Bentham et Hooker, auteurs du *Genera plantarum*, violent presque à chaque page de leurs écrits la règle de priorité. M. Kuntze ne s'est pas borné à signaler les infractions au principe fondamental de la nomenclature, il a en outre restitué 1,074 noms génériques plus anciens, en remplacement de pareil nombre de noms génériques illégitimes. Cette restitution a pour conséquence le changement d'environ 30,000 noms spécifiques.

Les partisans de la priorité sans aucune restriction devaient évidemment se soumettre aux conclusions de l'inexorable logicien. On aurait pu opposer à M. Kuntze que, par l'article 4, le législateur a prévu une exception à l'application de la règle de priorité en faveur des noms consacrés par un long usage. On aurait pu encore alléguer que la susdite règle de priorité ne doit pas être élevée à la hauteur d'un principe sacré et inviolable, mais qu'elle est un simple expédient dont on se sert lorsqu'on y trouve avantage, et qu'on délaisse dans le cas contraire. Une telle interprétation ne pouvait pas venir à l'esprit des savants convaincus de l'excellence de la règle tutélaire qui est la base essentielle des Lois de la nomenclature.

Quant à nous, nous déclarons que non seulement nous tenons en haute estime M. Kuntze, à cause de sa vaste érudition, mais encore que nous lui avons une profonde reconnaissance pour le secours inespéré qu'il est venu nous apporter en montrant avec une invincible logique les conséquences inadmissibles

auxquelles conduit la stricte application du principe de la priorité des noms. Un arbre qui produit des fruits si détestables doit être, sans aucune hésitation, impitoyablement renversé puis arraché jusqu'à ses dernières racines.

Un moyen aussi radical ne pouvait plaire aux quatre botanistes berlinois dont nous avons plus haut cité les noms honorablement connus dans le monde savant. Ils ont pensé qu'il suffirait pour obtenir de bons fruits d'enlever à cet arbre trop touffu les branches supérieures. Pour parler sans métaphore, ils ont raccourci la durée pendant laquelle ont été inventés les noms génériques exhumés avec une patience de bénédictin par M. Kuntze. On ne remontera plus jusqu'à la première édition du *Systema naturæ* (1735), ni au *Genera plantarum* (1737), mais seulement au *Species plantarum* (1753). On exclura tous les *nomina nuda vel semi-nuda*; enfin on tiendra compte de l'usage pour la conservation de 81 noms génériques énumérés dans le rapport rédigé par M. Ascherson.

Parmi les conséquences auxquelles conduit le principe de la fixité des noms, il en est une fort étrange sous le rapport linguistique, devant laquelle les rigides logiciens n'ont pas reculé, comme on peut le voir en lisant certains ouvrages récents, entre autres, la *Flora von Deutschland*, par Karsten. Cette conséquence résulte de l'application de l'article 57 : « lorsqu'une espèce est portée dans un autre genre, le nom spécifique doit subsister ».

Or, il est arrivé que certains substantifs employés par Linné comme épithètes spécifiques ont été pris comme noms génériques par les auteurs modernes qui ont scindé les genres Linnéens. A titre d'exemple, nous citerons le genre *Anemone*, lequel, dans le *Species plantarum*, comprenait 28 espèces divisées en trois sections, dites *Hepaticæ*, *Pulsatillæ* et *Anemones*. Les espèces de cette dernière section ont été maintenues dans le genre *Anemone*, mais celles des deux autres sections ont passé dans les genres *Hepatica* et *Pulsatilla*. Puisque d'après l'article 57 le nom spécifique Linnéen doit subsister, malgré les démembrements génériques qu'il plaît aux botanistes de faire, il en résulte qu'on doit dire :

HEPATICA HEPATICA et PULSATILLA PULSATILLA.

La même tautologie sera appliquée aux noms suivants :

*Noms Linnéens.*

Ranunculus Ficaria.  
 Bunias Cakile.  
 Erysimum Barbarea.  
 Cochlearia Coronopus.  
 Cistus Helianthemum.  
 — Fumana.  
 Rhamnus Zizyphus.  
 Acer Negundo.  
 Cactus Opuntia.  
 Vicia Faba.  
 Ervum Lens.  
 — Ervilia.  
 Hedysarum Onobrychis.  
 Amygdalus Persica.  
 Apium Petroselinum.  
 Angelica Archangelica.  
 Athamanta Libanotis.  
 Linum Radiola.  
 Hypericum Helodes.  
 Tussilago Petasites.  
 Arctium Lappa.  
 Chrysanthemum Leucanthemum.  
 Filago Leontopodium.  
 Chrysocoma Linosyris.  
 Leontodon Taraxacum.  
 Lobelia Laurentia.  
 Bignonia Catalpa.  
 Cynoglossum Omphalodes.  
 Myosotis Lappula.  
 Asclepias Vincetoxicum.  
 Convolvulus Batatas.  
 Atropa Mandragora.  
 Euphrasia Odontites.  
 Antirrhinum Linaria.  
 Galeopsis Galeobdolon.  
 Mentha Pulegium.  
 Lathræa Clandestina.  
 Laurus Sassafras.  
 Polygonum Fagopyrum.  
 Pinus Larix.  
 — Abies.  
 — Cedrus.  
 Convallaria Polygonatum.  
 Ophrys Coralliorrhiza.

*Noms à corriger.*

Ficaria ranunculoides.  
 Cakile maritima.  
 Barbarea vulgaris.  
 Coronopus Ruellii.  
 Helianthemum vulgare.  
 Fumana procumbens.  
 Zizyphus vulgaris.  
 Negundo fraxinifolia.  
 Opuntia vulgaris.  
 Faba vulgaris.  
 Lens esculenta.  
 Ervilia sativa.  
 Onobrychis sativa.  
 Persica vulgaris.  
 Petroselinum sativum.  
 Archangelica officinalis.  
 Libanotis montana.  
 Radiola linoides.  
 Helodes palustris.  
 Petasites vulgaris.  
 Lappa major.  
 Leucanthemum vulgare.  
 Leontopodium alpinum.  
 Linosyris vulgaris.  
 Taraxacum officinale.  
 Laurentia Michellii.  
 Catalpa bignonioides.  
 Omphalodes verna.  
 Lappula myosotis.  
 Vincetoxicum officinale.  
 Batatas edulis.  
 Mandragora officinalis.  
 Odontites rubra.  
 Linaria vulgaris.  
 Galeobdolon luteum.  
 Pulegium vulgare.  
 Clandestina rectiflora.  
 Sassafras officinalis.  
 Fagopyrum esculentum.  
 Larix europæa.  
 Abies picea.  
 Cedrus Libani.  
 Polygonatum vulgare.  
 Coralliorrhiza innata.

*Noms Linnéens.*

Arum Arisarum.  
 Arundo Phragmites.  
 Holcus Sorghum.  
 Poa Eragrostis.  
 Asplenium Scolopendrium.

*Noms à corriger.*

Arisarum vulgare.  
 Phragmites communis.  
 Sorghum vulgare.  
 Eragrostis poæoides.  
 Scolopendrium officinale.

Mais, dira-t-on, ce que vous nous présentez est une indigne caricature ; comment pouvez-vous supposer que des hommes de goût disent : *Cakile cakile*, *Fumana fumana*, *Batatas batatas*, et cent autres ridicules tautologies ?

Hommes de peu de foi, répondrons-nous, vous voulez donc abandonner le sacré principe qui est la base sur laquelle repose l'édifice de la nomenclature. Par amour du purisme, par delâches concessions à l'usage, par une futile recherche de la précision et de l'homogénéité des formules du langage, vous arriverez peu à peu à la hideuse anarchie. L'Auteur des Lois de la nomenclature a bien compris le danger ; il a énergiquement déclaré dans ses *Nouvelles Remarques* (p. 35 et 42) qu'il y a moins d'inconvénients à employer des expressions pléonasmatiques, hybrides, insignifiantes, inexactes, qu'à porter une atteinte au principe tutélaire de la fixité. C'est pourquoi il nous a fortement vitupéré parce que nous avons demandé le changement de ces locutions que lui-même déclare mauvaises. Nous avons cru, dans notre simplicité, que ce qui est mauvais ne doit pas être conservé.

O combien sont divers les esprits des mortels !

Nous n'avons jamais pu comprendre que des hommes instruits répètent unanimement, et sans rire, des expressions telles que : *Raphanus raphanistrum*, *Cuminum cyminum*, *Centaurea centaurium*, *Sagittaria sagittifolia*, *Helodes palustris* (marécageux-marécageux) et vingt autres pareilles. Il ne serait pas plus incorrect de dire *Helodes helodes*, comme l'exige l'article 57 des Lois, que d'employer l'expression moitié grecque, moitié latine.

M. Ascherson et ses zélés collaborateurs nous donnent gain de cause en ce qui concerne l'observation des règles de la Grammaire et de l'Orthographe latines. Les noms qui violent ces antiques règles seront corrigés. Désormais les solécismes, les barbarismes et autres fautes de linguistique ne jouiront pas du

bénéfice de la priorité, de sorte que l'article 6 des Lois « les noms de plantes sont en langue latine » sera définitivement une des vérités *vraies* de la Charte botanique. C'est là le seul succès que nous aurons obtenu (1). Toutefois, nous espérons que cette tendance vers la correction conduira plus tard jusqu'à la précision des formules du langage, et que les naturalistes arriveront peu à peu à comprendre que dans la nomenclature binaire l'épithète spécifique n'est pas comme le substantif générique un nom quelconque, mais bien un adjectif dont la fonction est de qualifier aussi exactement que possible.

Il est bien entendu que les remarques critiques précédemment faites à l'occasion des nouvelles Flores de France ne visent pas particulièrement les auteurs de ces ouvrages, mais s'adressent d'une manière générale à tous les botanistes. Nos savants auteurs, accordant avec raison plus d'importance aux idées qu'à la forme, ont cru que, à l'égard de celle-ci, il était prudent de suivre les usages généralement adoptés, afin d'être compris par la grande majorité des lecteurs. Cette préoccupation, assurément très plausible, nous met cependant dans un cercle vicieux. En effet, aucune amélioration du langage ne se produira si personne ne veut en prendre l'initiative.

Les auteurs de Florules attendront toujours que celle-ci vienne des savants qui, comme des chefs d'orchestre, sont chargés de donner le ton. Ce dernier rôle appartient certainement aux auteurs d'ouvrages généraux ; c'est ainsi que successivement il a été rempli par Tragus (Bock), Fuchs, Dodoens Lobel, Dalechamps, les deux Bauhin, Tournefort, Linné, Lamarck et Aug. Pyr. de Candolle, Koch, Grenier et Godron, et plusieurs autres dont l'énumération serait longue s'il fallait passer en revue toutes les branches de la Botanique.

En ce qui touche la règle de priorité, les auteurs des nouvelles Flores de France nous paraissent avoir agi comme les médecins qui, sans enthousiasme, emploient un remède « pendant qu'il est censé guérir ». Ils ont suivi « la Mode » en attendant que, comme il arrive à toutes les manifestations de l'es-

---

(1) Sur la proposition du professeur Raph. Blanchard, les zoologistes réunis au Congrès de Paris, en 1889, puis à celui de Moscou, en 1892, ont décidé que les barbarismes et solécismes devront être rectifiés (art. 57), et que les dénominations dans lesquelles le nom spécifique est la répétition du nom générique seront rejetées (art. 16).

prit humain, elle soit remplacée par une autre. Cependant ils ont quelquefois violé sciemment la sainte règle de priorité et c'est précisément à cause de ces infractions que nous avons pris la liberté de ne pas les compter au nombre des fervents adeptes de la Religion dont le dogme principal est la fixité des noms obtenue au moyen du respect de la priorité à *Linnaeo*. Puisque par leurs travaux ils ont contribué au progrès de la science, il nous répugne de supposer que, par une bizarre inconséquence, ils puissent admettre l'immutabilité des formules du langage. Nous savons d'ailleurs qu'ils ne sont pas de cette race d'orgueilleux qui pensent être parvenus au faite de l'édifice de la science et auxquels il faut dire, pour leur être agréable : « après vous, on peut tirer l'échelle. » — ou encore : « illustre Maître, vous avez produit un chef-d'œuvre incomparable ; plus pur que le Soleil, il n'a aucune tache ! »

Connaissant la haute portée d'esprit de nos savants confrères, nous avons cru pouvoir, sans encourir le reproche de sévérité excessive, proposer humblement quelques additions et modifications. Nos confrères sauront bien, dans leur sagesse, discerner ce qu'il convient de retenir et ce qu'il faut laisser.

Au surplus, après avoir eu tant de défaillances dans nos modestes travaux sur une partie de la Flore française, nous aurions mauvaise grâce à nous montrer trop exigeant à l'égard d'une œuvre plus vaste et beaucoup plus difficile que la nôtre. A titre d'excuse, nous alléguerons que, suivant une vieille maxime, on voit mieux les défauts d'autrui que les siens. On sait d'ailleurs que les vieillards sont donneurs de conseils, lors même qu'on ne leur en demande pas. On pardonne volontiers leur radotage parce qu'ils sont persuadés que, pour avoir longtemps vécu et souvent médité, ils ont acquis une grande expérience et la rectitude du jugement. On n'ose pas leur dire que ces deux choses ne vont pas nécessairement de pair.

Si nous voulions faire ressortir tous les mérites des trois Flores de France que nous avons étudiées avec grand plaisir et profit, il faudrait ajouter plusieurs pages au présent Rapport, déjà trop long au gré de nos lecteurs.

Nous nous bornerons à résumer brièvement notre opinion au sujet de chacune d'elles. La Flore de MM. Rouy et Foucaud, par son cadre même et par le soin avec lequel elle a été composée, s'impose au choix des botanistes qui veulent se livrer à

l'étude approfondie des plantes. Du reste, nous aurons occasion de revenir sur cet important ouvrage lorsque le second volume aura paru. — La Flore de M. Acloque est fort remarquable sous le rapport descriptif; l'auteur n'est pas seulement un botaniste savant et fécond, mais aussi un artiste distingué comme le prouvent les belles figures dont il a illustré son texte. — La Flore de MM. Bonnier et de Layens est certainement destinée à un grand et légitime succès à cause de la simplicité du plan suivant lequel elle est ordonnée et de l'attrait des nombreuses figures qu'elle contient. Cet ouvrage dénote chez ceux qui l'ont composé une habileté didactique hors ligne. Il attirera certainement vers l'étude des plantes un grand nombre de personnes qui, auparavant, se laissaient décourager à leur début par la difficulté de la diagnose. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à déclarer que nos deux sympathiques confrères n'ont pas seulement fait un bon livre, mais aussi une bonne action. Les botanistes expérimentés eux-mêmes auront grand profit à le consulter, parce qu'ils y trouveront des vues d'ensemble, trop souvent négligées par eux.

Ils sont d'ailleurs bien prévenus qu'ils ne devront pas chercher dans cet ouvrage de vulgarisation ce que les auteurs n'ont pas eu l'intention d'y mettre : nous voulons dire l'analyse détaillée des formes végétales. Ce dernier sujet, ainsi qu'il a été expliqué précédemment, sera traité dans un autre volume de la trilogie annoncée.

Personnellement, nous avons une grande reconnaissance aux auteurs des nouvelles Flores françaises, car ils nous ont fourni une excellente occasion de revenir sur quelques questions de doctrine et de langage souvent discutées par nous avec plus de zèle que de succès. On nous a bien promis, au Congrès de Gênes, que relativement au langage, on inviterait les botanistes à respecter les règles de l'Orthographe et de la Grammaire latines, mais sans doute nous serons allé depuis longtemps dans les Champs élyséens converser avec les illustres pères de la Science lorsque le miracle s'accomplira. En attendant, les botanistes continueront d'obliger leurs enfants, sous la menace de punitions variées, à observer ces règles. Telle est la logique égoïste des hommes !

D<sup>r</sup> ST-L.